**Objet : Appel à candidatures pour les titulaires de mandats devant être nommés lors de la 53e session du Conseil des droits de l’homme**

Le Secrétariat du Conseil des droits de l’homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l’Office des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales, les organisations non gouvernementales et autres organes des droits de l’homme et a l’honneur de les informer que les titulaires de mandats ci-dessous sont à pourvoir lors de la 53e session du Conseil des droits de l’homme (19 juin au 14 juillet 2023) :

1. **Expert indépendant sur les droits de l’homme et la solidarité internationale**([résolution 44/11 du Conseil des droits de l’homme](http://undocs.org/A/HRC/RES/44/11))[[1]](#footnote-1)
2. **Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités**([résolution 43/8 du Conseil des droits de l’homme](http://undocs.org/A/HRC/RES/43/8))1
3. **Rapporteur spécial sur les droits de l’homme des migrants**([résolution 43/6 du Conseil des droits de l’homme](http://undocs.org/A/HRC/RES/43/6))1
4. **Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l’homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste**
([résolution 49/10 du Conseil des droits de l’homme](http://undocs.org/A/HRC/RES/49/10))

Les candidatures individuelles, comprenant une lettre de motivation, devront être soumises et reçues au plus tard **le 5 avril 2023 à midi (heure de Genève)** via la procédure de candidature en ligne, comprenant (1) un questionnaire à remplir sur internet et (2) un formulaire en format Word. Des informations supplémentaires concernant la sélection et la nomination des titulaires de mandats, ainsi que l’appel à candidatures dans les six langues officielles des Nations Unies, sont disponibles sur la page web suivante : <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/hrc/sp/nominations>

En cas de problèmes techniques, le Secrétariat peut être contacté par courrier électronique à ohchr-hrcspecialprocedures@un.org

Le Secrétariat du Conseil des droits de l’homme saisit cette occasion pour présenter à toutes les Missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales des droits de l’homme, les organisations non gouvernementales, et aux autres organes des droits de l’homme l’assurance de sa plus haute considération.

21 février 2023

1. La nomination de ce titulaire de mandat se fera si le mandat concerné est renouvelé par le Conseil des droits de l’homme. [↑](#footnote-ref-1)